

**2^{ème} réunion ordinaire du Comité de Pilotage, Lomé le jeudi 2 septembre
2010, Grande salle de réunion du Ministère des Mines et de l'Énergie**

Compte rendu

L'an deux mil dix et le deux septembre, s'est tenue à Lomé dans la grande salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie la deuxième réunion du Comité de Pilotage de l'ITIE – Togo.

Ordre du jour :

- Adoption du PV de la 1^{ère} réunion du Comité de Pilotage
- Adoption du Plan d'Actions
- Divers

Étaient présents à cette réunion les membres du Comité de Pilotage représentant les entités suivantes :

1- Administration publique

- Monsieur ANIKO Fortuné, ministère du commerce
- Monsieur ABLY BIDAMON, Directeur Général des douanes
- Monsieur DEDJI Affo, représentant Monsieur Mongo AHARH-KPESSOU, Secrétaire permanent PRPF/ministère de l'économie et des finances
- Monsieur SIAH Méba, Directeur général des mines et de la géologie
- Monsieur TOFIO Kossi, Directeur général adjoint des Impôts, représentant le Directeur général des Impôts.

2- Assemblée Nationale et Institutions bancaires

- Honorable YABRE Dago, député à l'Assemblée Nationale, 1^{er} questeur
- Honorable AMEGNONAN Kossi, député à l'Assemblée Nationale
- Monsieur AKAPOVI Picard, Chef de la Section Statistiques au Service des Etudes Statistiques à la BCEAO – Lomé
- Monsieur GOEH-AKUE Kpakpo, Directeur Général de BRS, Association Professionnelle des Banques et des établissements financiers.

3- Industries Extractives

- Monsieur FIAWOO Seth, Brasserie BB/Eau vitale
- Monsieur BOURHIM Mohamed, Directeur Général adjoint de Voltic-Togo
- Monsieur EKPAO Bikiliniwé, Conseiller du Directeur général de la SNPT
- Monsieur PANKAJ N., Contrôleur administratif à WACEM.

4- Société civile

- Monsieur MONDE Koffi, Secrétaire général de l'ASIPTO
- Monsieur TCHANDAO Vincent, Directeur administratif à l'EDITOGO (TogoPresse)

Une liste de présence est jointe au présent PV.

La réunion a été ouverte à 15 heures 30 minutes par le Ministre des Mines et de l'Energie, Dammipi NOUPOKOU, Président du Comité de Pilotage.

Le Président a ouvert la réunion par la présentation de l'ordre du jour. Ainsi les participants ont tout d'abord adopté le PV de la réunion antérieure avec amendements. Ensuite, il a passé la parole au Coordonnateur National ITIE-TOGO pour la présentation du plan d'actions 2010-2012 ITIE-Togo.

Le Coordonnateur National a présenté le Plan d'Actions suivant un document synthétique. Il a d'abord décrit le contexte mondial et national de l'ITIE puis il a exposé les quatre (04) objectifs autour desquels sont regroupées des activités. Il a ensuite fait ressortir les activités clés de chaque objectif qui devront retenir l'attention des parties prenantes. Les activités sont regroupées selon le chronogramme préétabli par période de trois mois d'exécution. Enfin, il a présenté le budget du plan d'actions selon les activités et les sources de financement.

Le budget total s'élève à US \$ 1 329 243. La contrepartie du Togo est évaluée à US \$ 829843, soit 62,43 % du montant total. La Banque mondiale (MDTF) contribuera pour un montant total de US \$ 274 600, soit 20,66 %. La BAD s'est déjà prononcée pour sa contribution qui s'élève à US \$ 224 800 (16,91 %).

A la fin de la présentation, le Coordonnateur National a rappelé aux parties prenantes les avantages que présente l'ITIE pour le Togo.

A la suite de l'exposé, les parties prenantes sont intervenues dans le sens de l'amélioration du plan d'actions 2010-2012.

Les questions suivantes ont été soulevées :

- Le budget ITIE est-il autonome ou adossé au budget du Ministère des Mines.
- Y aura-t-il un commissaire aux comptes pour contrôler le budget du Secrétariat technique ?
- Les parties prenantes ont exprimé leur souhait d'adopter le règlement intérieur du dispositif ITIE avant d'adopter le budget ITIE-Togo.

En réponse aux questions et aux préoccupations des parties prenantes, le Ministre des Mines et de l'Energie, Président du Comité de Pilotage et le Coordonnateur National ont donné les précisions ci-après :

- Le budget ITIE est autonome. Le Coordonnateur National est l'ordonnateur des dépenses de fonctionnement du processus ITIE.
- Le règlement intérieur du dispositif ITIE précisera des conduites à adopter pour le fonctionnement du processus. Au moment de l'adoption de ce règlement, les parties prenantes se prononceront sur la méthode de bonnes pratiques qui sera retenue pour la gestion des actions de l'ITIE.
- Le règlement intérieur sera élaboré et discuté à la prochaine réunion par les parties prenantes.

Sous réserve de la prise en compte des amendements apportés, le Plan d'Actions ITIE-Togo 2010-2012 a été adopté et validé par consensus par le Comité de Pilotage.

La séance a été clôturée à 17 heures 45 minutes par le Ministre des Mines et de l'Energie, Président du Comité de Pilotage.

Adopté à Lomé, le 27 janvier 2011

Le Coordonnateur National



Didier Kokou AGBEMADON

Le Président



Dammipi NOUPOKOU
Ministre des Mines et de l'Energie